



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-six, le huit avril**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Marie-Laure FAURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 02

Votants 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2026

**Présents** : Mmes et MM. FAURE Marie-Laure, BERGOUNIOUX Pascal, PELLETIER Anne-Laure, AUBERT Jean-François, THOMAS Valentine, Thierry LAGARDE, MEYNIER Patrice, DALESME Delphine, DIEZ Candie, BROS Stéphane, SERRAH Sandie, PASSERIEUX Cyril, FACHEUX Sophie, RAYNAUD Joël, PASSERIEUX Jocelyne, DONIZETTI Alexis, LECOQ Patricia, DEVILLE Laëtitia, SIOSSAC, Antoine, BISSON Jean-Bernard, Williams AMBROISE.

**Absents ayant donné pouvoir** : PERRIER Vincent (pouvoir à BROS Stéphane), ROQUAIS Gaëlle (pouvoir à THOMAS Valentine).

**Absente sans donner pouvoir** : néant

Joël RAYNAUD a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2026/18. Commissions municipales – Constitution et désignation des conseillers municipaux au sein des commissions**

Rapporteur Madame le Maire.

Madame le Maire expose que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil (art. L 2121-22 du CGCT) soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer **6 Commissions municipales**, d'en fixer la composition à **10 membres**, soit avec le principe de représentation proportionnelle :

- pour la liste Ensemble et Autrement : 7 membres,
- pour la liste Bien vivre à Marsac-sur-l'Isle : 1 membre,
- pour la liste Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle : 1 membre,
- pour la liste Joie de vivre à Marsac-sur-l'Isle : 1 membre.

De plus, Madame le Maire, en application de l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, proposé de créer une Commission extramunicipale intitulée « **Commission des menus** ».

Son rôle principal est d'accompagner la Collectivité dans le choix des menus afin de fournir un repas de qualité aux enfants et autres bénéficiaires, d'établir une communication entre les différentes instances, de prendre en compte les réclamations et souhaits, d'informer sur le fonctionnement du service et les objectifs nutritionnels.

Il est proposé que cette commission soit composée des entités suivantes :

- Monsieur l'Adjoint en charge des Ecoles et de l'Enfance : Stéphane BROS,
- Madame l'Adjointe en charge des Finances et des Ressources Humaines : Anne-Laure PELLETIER,
- Deux membres de la Commission Ecoles et Enfance : Patricia LECOQ, Sophie FACHEUX,
- Monsieur le Responsable de la Restauration Scolaire,
- Madame la Responsable du service Vie de l'enfant,
- Madame la Directrice de l'école élémentaire ou son représentant,
- Madame la Directrice de l'école maternelle ou son représentant,
- Un représentant de l'Association des parents d'élèves,
- Un représentant de la liste d'opposition : Antoine SIOSSAC,
- Le cas échéant : un diététicien.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **CREER six commissions municipales pour la durée du mandat qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :**
  - « Travaux voirie, espaces verts et sécurité »,
  - « Ressources humaines et finances »,
  - « Bâtiments et transition énergétique »,
  - « Services à la population »,
  - « Ecoles et enfance »,
  - « Associations ».
- **FIXER la composition des Commissions municipales à 10 membres chacune, le maire étant membre de droit ;**
- **CREER une Commission extra-municipale intitulée « Commission des menus » selon la composition susmentionnée**
- **DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret ;**
- **D'ARRETER la liste des noms des membres pour chacune des commissions comme suit :**

**Commission n° 1 : « Travaux voirie, espaces verts et sécurité »**

Liste Ensemble et Autrement	Liste Bien vivre à Marsac-sur-l'Isle	Liste Revoir clair à Marsac-sur-l'Isle	Liste Joie de vivre à Marsac-sur-l'Isle
Pascal Bergounioux Thierry Lagarde Cyril Passerieux Candie Diez Joël Raynaud Alexis Donizetti Delphine Dalesme	Laëtitia Deville	Jean-Bernard Bisson	Williams Ambroise

**Commission n° 2 : Ressources humaines et finances**

Liste Ensemble et Autrement	Liste Bien vivre à Marsac-sur-l'Isle	Liste Revoir clair à Marsac-sur-l'Isle	Liste Joie de vivre à Marsac-sur-l'Isle
Anne-Laure Pelletier Patrice Meynier Vincent Perrier Sophie Facheux Jean-François Aubert Pascal Bergounioux Delphine Dalesme	Antoine Siossac	Jean-Bernard Bisson	Williams Ambroise

**Commission n° 3 : Bâtiments et transition énergétique**

Liste Ensemble et Autrement	Liste Bien vivre à Marsac-sur-l'Isle	Liste Revoir clair à Marsac-sur-l'Isle	Liste Joie de vivre à Marsac-sur-l'Isle
Jean-François Aubert Candie Diez Thierry Lagarde Pascal Bergounioux Vincent Perrier Stéphane Bros Joel Raynaud	Antoine Siossac	Jean-Bernard Bisson	Williams Ambroise

**Commission n° 4 : Services à la population**

Liste Ensemble et Autrement	Liste Bien vivre à Marsac-sur-l'Isle	Liste Revoir clair à Marsac-sur-l'Isle	Liste Joie de vivre à Marsac-sur-l'Isle
Valentine Thomas Gaelle Roquais Sandie Serrah Stéphane Bros, Patricia Lecoq Jocelyne Passerieux Joel Raynaud	Laëtitia Deville	Jean-Bernard Bisson	Williams Ambroise

**Commission n° 5 : Ecoles et enfance**

Liste Ensemble et Autrement	Liste Bien vivre à Marsac-sur-l'Isle	Liste Revoir clair à Marsac-sur-l'Isle	Liste Joie de vivre à Marsac-sur-l'Isle
Stéphane Bros Sandie Serrah Gaelle Roquais Jocelyne Passerieux Valentine Thomas Sophie Facheux Patricia Lecoq	Antoine Siossac	Jean-Bernard Bisson	Williams Ambroise

**Commission n° 6 : Associations**

Liste Ensemble et Autrement	Liste Bien vivre à Marsac-sur-l'Isle	Liste Revoir clair à Marsac-sur-l'Isle	Liste Joie de vivre à Marsac-sur-l'Isle
Delphine Dalesme Cyril Passerieux Patricia Lecoq Jocelyne Passerieux Patrice Meynier Gaelle Roquais Alexis Donizetti	Laëtitia Deville	Jean-Bernard Bisson	Williams Ambroise

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Marie-Laure FAURE,  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)